

Réunion de la Commission permanente du Conseil maritime de façade

Mercredi 14 janvier 2026



Ordre du jour

- Introduction et résultat de l'élection de Mme Got à la commission permanente du CMF
- Document stratégique de façade : état des lieux à date et préparation d'un bilan détaillé pour la fin de l'année 2026
- Présentation du programme de travail de l'année 2026
- Focus sur un dispositif de financement des actions maritimes et littorales : FAREMER

Ordre du jour

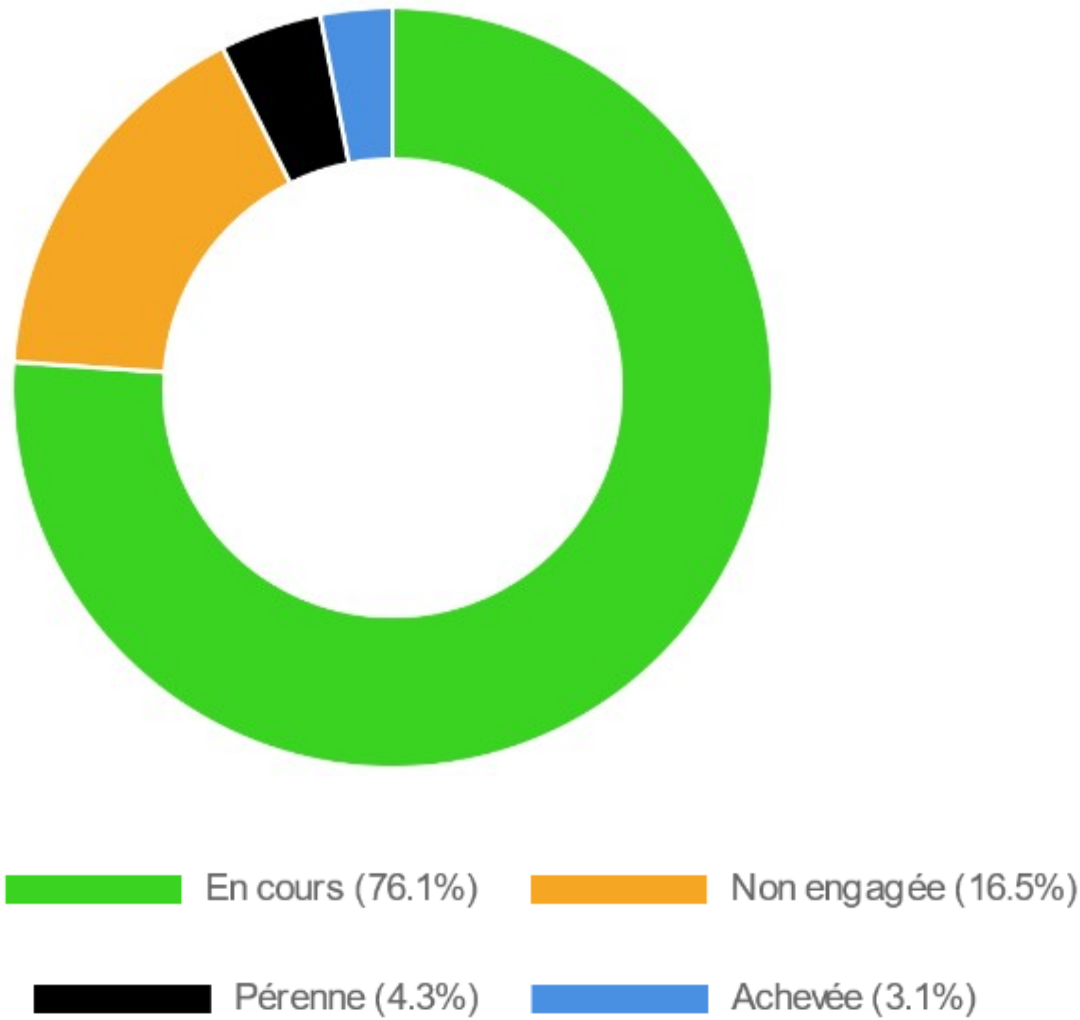
- **Introduction et résultat de l'élection de Mme Got à la commission permanente du CMF**
- **Document stratégique de façade : état des lieux à date et préparation d'un bilan détaillé pour la fin de l'année 2026**
- **Présentation du programme de travail de l'année 2026**
- **Focus sur un dispositif de financement des actions maritimes et littorales : FAREMER**

Ordre du jour

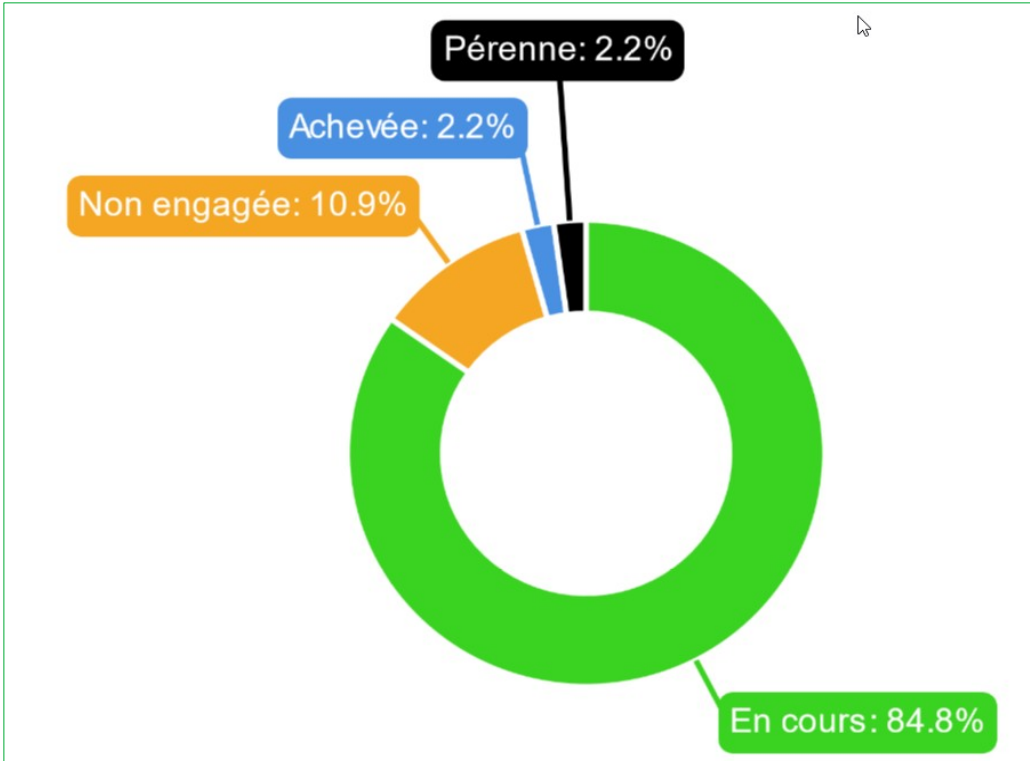
- Introduction et résultat de l'élection de Mme Got à la commission permanente du CMF
- Document stratégique de façade : état des lieux à date et préparation d'un bilan détaillé pour la fin de l'année 2026
- Présentation du programme de travail de l'année 2026
- Focus sur un dispositif de financement des actions maritimes et littorales : FAREMER

Etat d'avancement du plan d'action - DSF

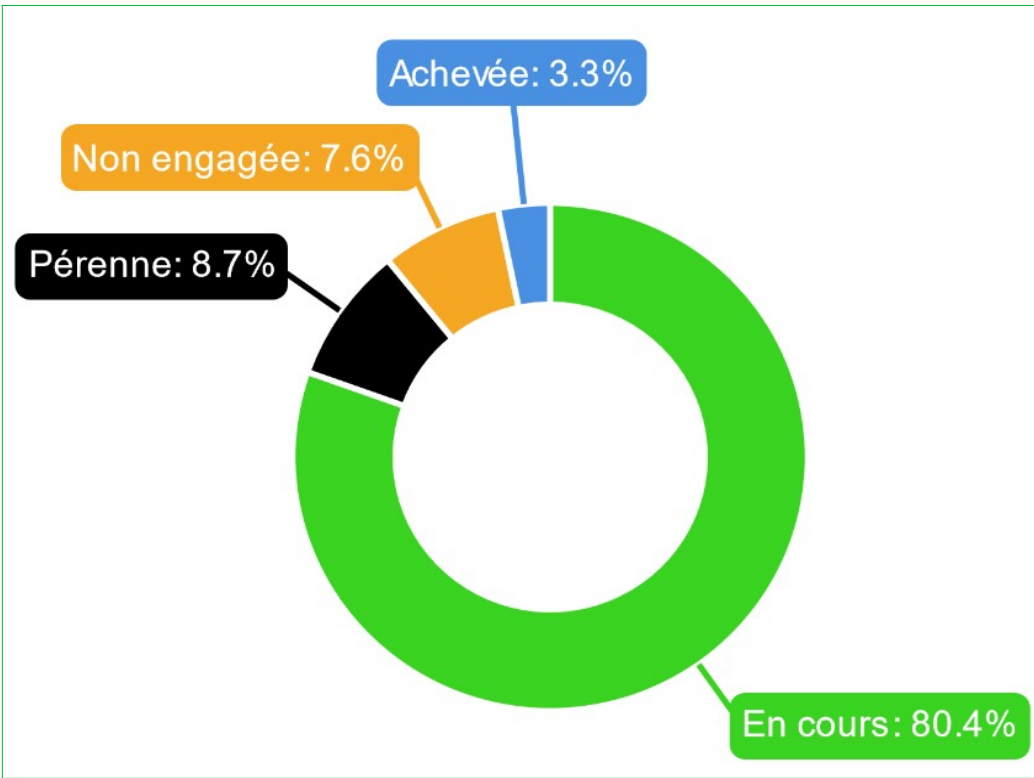
Etat d'avancement national 2025



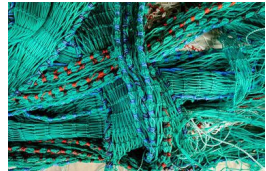
Etat d'avancement Sud-Atlantique fin 2024



Etat d'avancement Sud-Atlantique fin 2025



Etat d'avancement du plan d'action - DSF



01. Pêche professionnelle : 8 actions – 6 actions engagées – 1 action (nationale) non engagée – 1 action pérenne



02. Aquaculture : 3 actions – 2 actions engagées – 1 action (nationale) non engagée



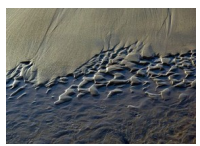
03. Ports et transport maritimes : 5 actions – 5 actions engagées



04. Industries navales et nautiques : 4 actions – 2 actions engagées – 2 actions (nationales) non engagées



05. Énergies marines renouvelables : 3 actions – 3 actions engagées



06. Sédiments marins et estuariens : 3 actions – 3 actions engagées



07. Plaisance et loisirs nautiques : 8 actions – 7 actions engagées – 1 action achevée



08. Aménagement et évolution du littoral : 12 actions – 10 actions engagées – 2 actions pérennes



09. Sécurité et sûreté maritimes : 3 actions – 2 actions engagées – 1 action pérenne



Etat d'avancement du plan d'action - DSF



10. Recherche et connaissance : 5 actions – 4 actions engagées – 1 action pérenne dont 1 sous-action abandonnée



11. Innovation : 1 action – 1 action achevée



12. Formation, sensibilisation et attractivité des métiers de la mer : 5 actions – 5 actions engagées



13. Déchets marins : 7 actions – 5 actions engagées – 1 action pérenne – 1 action achevée



14. Préservation des milieux marins et lien terre-mer : 22 actions – 17 actions engagées – 2 actions (nationales) non engagées - 3 actions pérennes

Coup de projecteur sur un échantillon d'actions du DSF

Parmi les actions pérennes :

- Préservation des milieux marins : améliorer le dispositif de contrôle et de surveillance de l'environnement marin
- Recherche et connaissance : édition de l'Atlas Mer et littoral tous les 2 ans

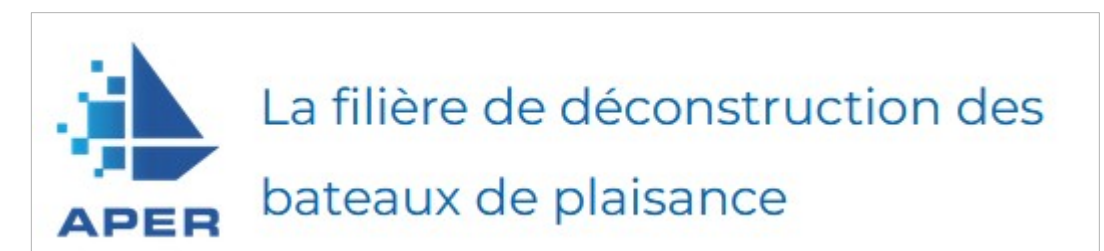


Parmi les actions achevées :

- Aquaculture : identifier les zones aquacoles existantes sur la façade Sud-Atlantique
- Industries navales et nautiques : Dimensionner la filière de déconstruction des navires pour qu'elle puisse assumer le coût du transport des navires jusqu'au lieu de déconstruction
- Attractivité des métiers de la mer : création du campus des métiers et des qualifications maritimes et portuaires



Lycée professionnel maritime de Ciboure Pays basque



Coup de projecteur sur un échantillon d'actions du DSF

Parmi les actions en cours de mise en œuvre :

- Déchets : Poursuivre le déploiement de la certification européenne Ports Propres
- Énergies marines renouvelables : Accompagner le développement des projets et des filières houlomoteurs, hydroliens et éolien flottant au regard du potentiel littoral et maritime de la façade
- Sédiments : élaboration et mise en œuvre du document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM)



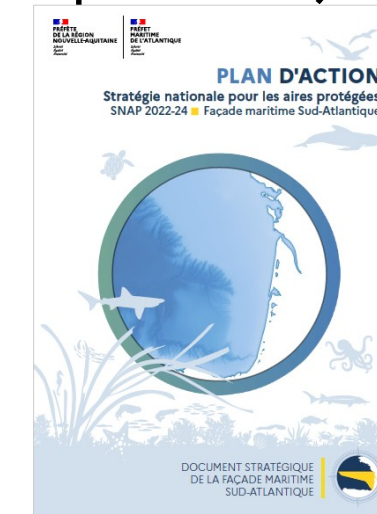
Navire extracteur de granulats Stella maris



Le houlomoteur de Seaturms est désormais amarré aux bassins à flot à Bordeaux

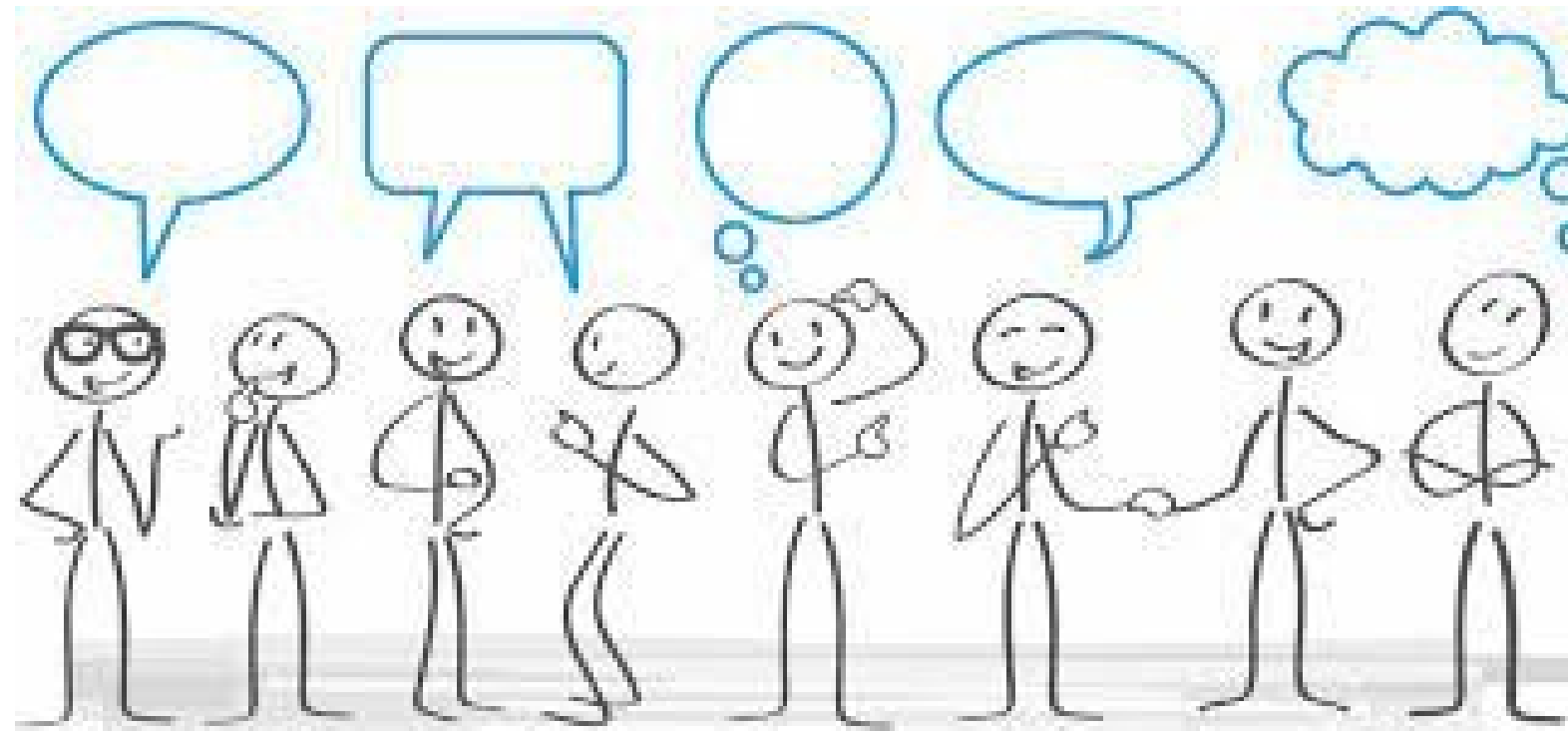
Le programme de travail 2026

- Mise en œuvre, financement et valorisation du DSF
- Mise à jour du Plan d'action territorialisé de la Stratégie nationale des aires protégées (PAT SNAP)
- Mise en œuvre des annonces UNOC (zones de protection forte, analyses de risque pêche...)
- Finalisation du DOGGM
- Etude prospective sur le développement de l'algoculture



Objectif : Présentation d'un bilan complet du plan d'action au Conseil maritime de façade fin 2026

- Poursuivre cet état d'avancement des actions avec les services et les acteurs d'ici fin mars 2026 par des bilatérales et/ou des rencontres sur site le cas échéant.
- Valoriser ces éléments dans les réunions d'instances et les documents de communication du DSF.
- Identifier les freins et leviers potentiels à la finalisation des actions d'ici la fin de l'année.



=> **Prises de contact individualisées à suivre**

Ordre du jour

- Introduction et résultat de l'élection de Mme Got à la commission permanente du CMF
- Document stratégique de façade : état des lieux à date et préparation d'un bilan détaillé pour la fin de l'année 2026
- **Présentation du programme de travail de l'année 2026**
- Focus sur un dispositif de financement des actions maritimes et littorales : FAREMER

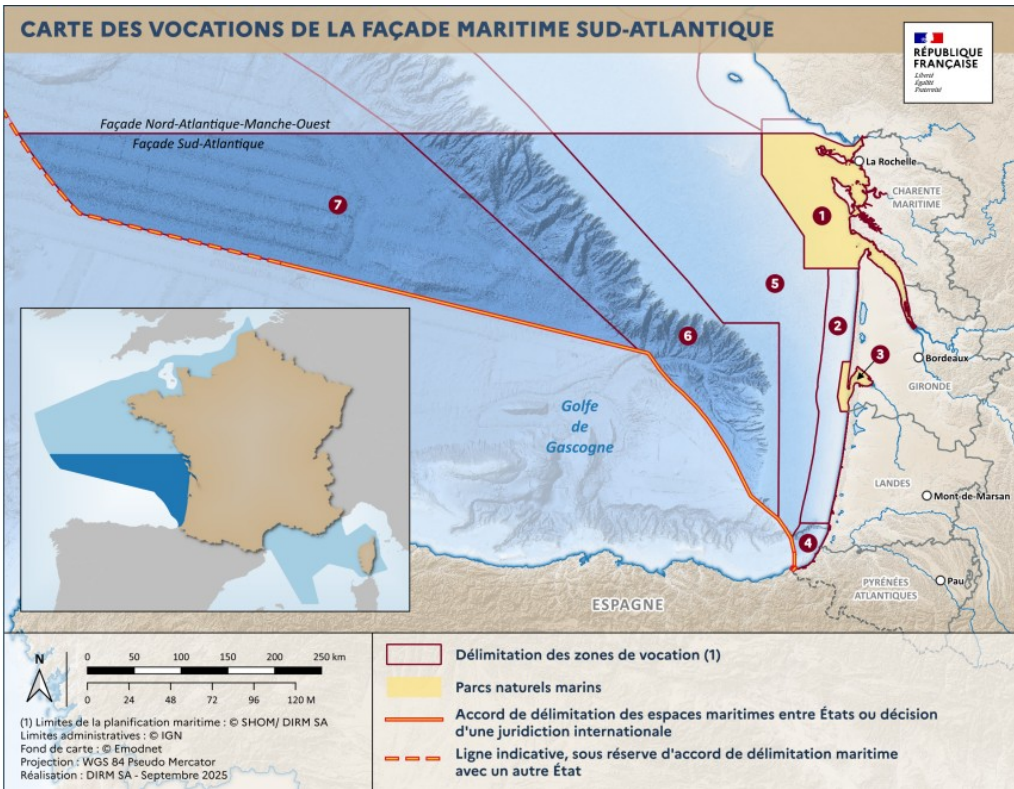
Présentation du programme de travail de l'année 2026

Construction de guides d'appropriation du DSF

Pour les porteurs de projets, collectivités et services instructeurs



- Quelles informations utiles ?
- Où sont-elles inscrites dans le DSF ?
- Avec quels éléments du DSF les projets et plans / programmes doivent-ils être compatibles ?
- Quel est le périmètre d'application du DSF ?



Descripteur	Enjeux ciblés	Objectifs stratégiques environnementaux
D1 La diversité biologique est conservée. La qualité des habitats et leur nombre, ainsi que la distribution et l'abondance des espèces sont adaptées aux conditions physiographiques, géographiques et climatiques existantes.	Habitats Benthiques et pélagiques	1. Limiter ou éviter les perturbations physiques d'origine anthropique impactant le bon état écologique des habitats benthiques littoraux, du plateau continental et des habitats profonds, notamment les habitats particuliers
	Mammifères marins et tortues	2. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes et du dérangement des mammifères marins et des tortues
	Oiseaux marins	3. Réduire ou éviter les pressions générant des mortalités directes, du dérangement et la perte d'habitats fonctionnels importants pour le cycle de vie des oiseaux marins et de l'estran, en particulier pour les espèces vulnérables et en danger
	Poissons et céphalopodes	4. Limiter les pressions sur les espèces de poissons vulnérables ou en danger voire favoriser leur restauration et limiter le niveau de pression sur les zones fonctionnelles halieutiques d'importance
D2 Les espèces non indigènes introduites par le biais des activités humaines sont à des niveaux qui ne perturbent pas les écosystèmes.	Espèces non indigènes	5. Limiter les risques d'introduction et de dissémination d'espèces non indigènes par le biais des activités humaines
D3 Les populations de tous les poissons et crustacés exploités à des fins commerciales se situent dans les limites de sécurité biologique, en présentant une répartition de la population par âge et par taille qui témoigne de la bonne santé du stock.	Espèces commerciales	6. Favoriser une exploitation des stocks de poissons, mollusques et crustacés au niveau du rendement maximum durable
D4 Tous les éléments constituant les réseaux trophiques marins, dans la mesure où ils sont connus, sont présents en abondance et diversité normales et à des niveaux pouvant garantir l'abondance des espèces à long terme et le maintien complet de leurs capacités reproductives	Réseaux trophiques	7. Favoriser le maintien dans le milieu des ressources trophiques nécessaires aux grands prédateurs
D5 L'eutrophisation d'origine humaine, en particulier pour ce qui est de ses effets néfastes, tels que l'appauvrissement de la biodiversité, la dégradation des écosystèmes, la prolifération d'algues toxiques et la désoxygénation des eaux de fond, est réduite au minimum.	Eutrophisation	8. Réduire les apports excessifs en nutriments et leur transfert dans le milieu marin
D6 Le niveau d'intégrité des fonds marins garantit que la structure et les fonctions des écosystèmes sont préservées et que les écosystèmes benthiques, en particulier, ne sont pas perturbés	Intégrité des fonds marins	9. Éviter les pertes et les perturbations physiques des habitats marins liés aux activités maritimes et littorales
D7 Une modification permanente des conditions hydrographiques ne nuit pas aux écosystèmes marins	Conditions hydrographiques	10. Limiter les modifications des conditions hydrographiques (par les activités humaines) défavorables au bon fonctionnement de l'écosystème
D8 Le niveau de concentration des contaminants ne provoque pas d'effets dus à la pollution	Contaminants	11. Réduire ou supprimer les apports en contaminants chimiques dans le milieu marin, qu'ils soient d'origine terrestre ou maritime, chroniques ou accidentels
D9 Les quantités de contaminants présents dans les poissons et autres fruits de mer destinés à la consommation humaine ne dépassent pas les seuils fixés par la législation de l'Union ou les autres normes applicables	Contaminants aspects sanitaires	12. Réduire les contaminations microbiologiques, chimiques et phycotoxiques dégradant la qualité sanitaire des produits de la mer, des zones de production aquacole et halieutique et des zones de baignade
D10 Les propriétés et les quantités de déchets marins ne provoquent pas de dommages au milieu côtier et marin	Déchets	13. Réduire les apports et la présence de déchets en mer et sur le littoral d'origine terrestre ou maritime
D11 L'introduction d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines, s'effectue à des niveaux qui ne nuisent pas au milieu marin	Bruit	14. Limiter les émissions sonores dans le milieu marin à des niveaux non impactants pour les mammifères marins

Un 15ème objectif stratégique environnemental « OET01. Développer la Protection Forte » a été ajouté et est décorrélé de la Directive cadre « stratégie pour le milieu marin ».

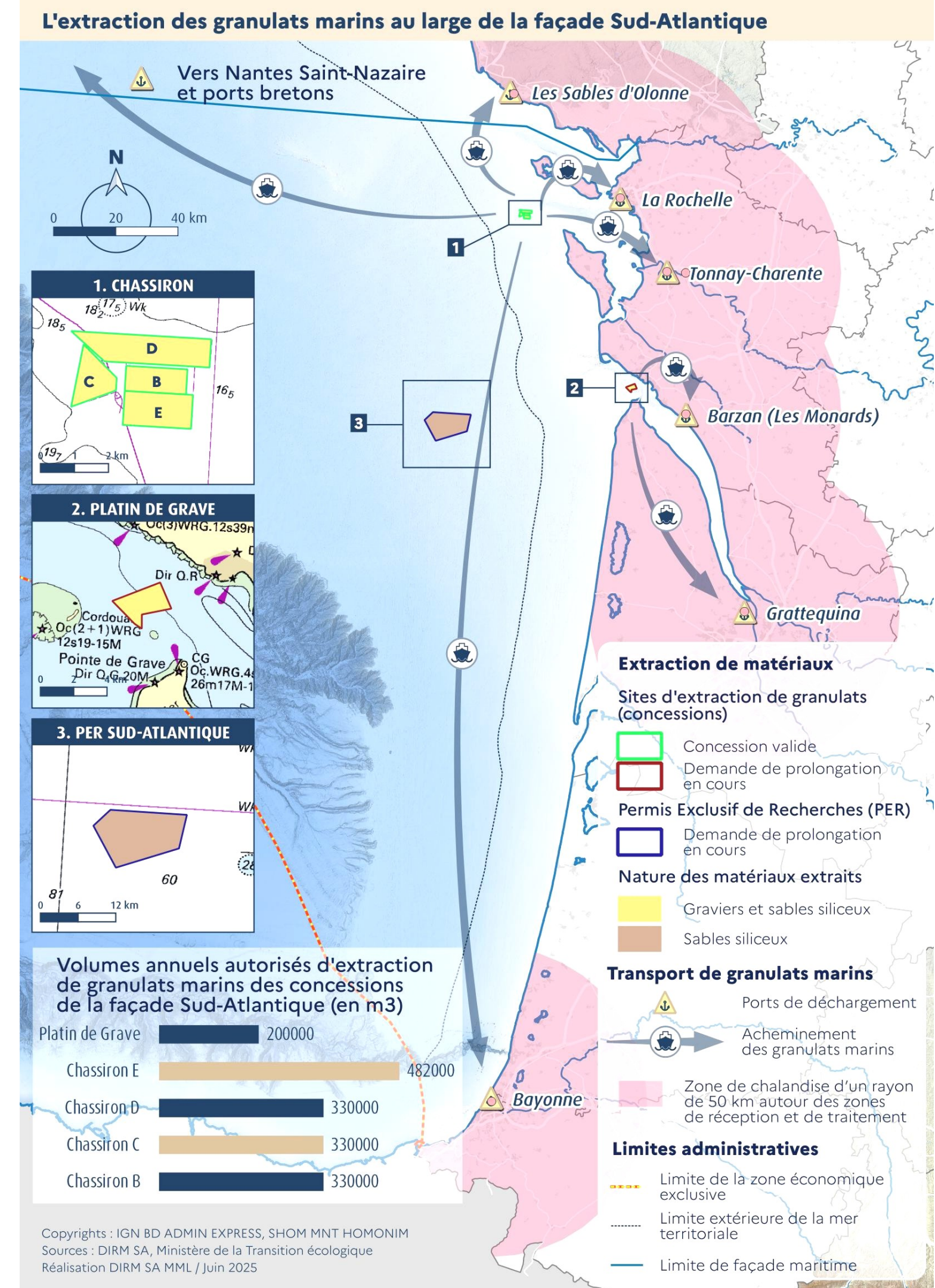
Le Document d'Orientation et de Gestion des Granulats Marins (DOGGM)

- **Objectifs**
 - **Encadre l'exploration et l'exploitation** des granulats marins sur la façade
 - **Cadre de décision** pour la gestion durable des projets, tenant compte des sensibilités environnementales et des nécessités socio-économiques (besoins en approvisionnements)
- Prévus par la **stratégie nationale pour la gestion durable des granulats terrestres et marins** (2012) et par le **plan d'action** du document stratégique de façade (Action 06-SED-A01).
- Adoption par les **préfets coordonnateurs de façade**.
Durée de validité de **12 ans**, avec évaluation à mi-parcours.
- Structuration en **6 parties** : État des lieux | Échelle de sensibilité | Mesures de gestion | Objectifs de production | Orientations et mesures générales | Gouvernance et modalités de mise en œuvre



L'état des lieux

- **6,2 M d'habitants** en 2025 (INSEE)
 - + 1 million en 30 ans | + 1 million attendu en 2050
 - **Façade très attractive**
 - **Hausse des besoins** pour les secteurs de la construction
- Potentialités de gisement estimées à **3 000 millions de m³** en 2019
- **5 concessions** exploitées
 - Platin de Grave
 - Chassiron
 - **743 081 m³** déchargés en SA ou en NAMO sur la période 2020-2023
- **Permis exclusif de recherche (PER) : 95 km²**
- 2021
 - **1190 Kt de granulats produits** (18 % production nationale – 6500 Kt)
 - **chiffre d'affaires total** estimé à **14 M€** (valeur ajoutée de 4,5 M€)
 - Emplois directs : **≈ 190**
 - Emplois induits : **x5 à x7**



- **Etat des lieux** actualisé et finalisé ([Partie 1](#))
- Constitution d'un **groupe de travail** (GT) réunissant les représentants de la filière extractive, l'IFREMER, l'OFB ainsi que la DREAL Nouvelle-Aquitaine (1^{ère} réunion le 18 juillet 2025)
- Première identification des secteurs sensibles et élaboration d'une **échelle de sensibilité** ([Partie 2](#))
- Propositions de premières **mesures de gestion** ([Partie 3](#))
- Lancement d'une réflexion prospective sur les **objectifs de production** ([Partie 4](#))

Les prochaines étapes

- **1^{er} trimestre**

→ **Poursuite des travaux de rédaction** en lien avec les membres du GT (validation de l'état des lieux, finalisation des parties relatives à l'échelle de sensibilité et aux mesures de gestion spécifiques)

- **2nd trimestre**

→ Constitution d'un **comité de pilotage** (membres du GT + ports de la façade, représentants de la pêche professionnelle, associations environnementales, collectivités territoriales, scientifiques) pour lancer les consultations sur le document

- **3^{ème} trimestre**

→ Amendements et prise en compte des retours

- **4^{ème} trimestre**

→ Transmission de la version définitive pour approbation

→ **Adoption prévue au conseil maritime de façade (CMF) - novembre 2026**

Présentation du programme de travail de l'année 2026

Lancement de l'étude prospective sur le développement de la filière algues sur la façade

Objectifs :

- 1. Un état des lieux territorialisé de la production algale sur la façade
- 2. L'identification des potentiels freins et leviers de développement de la culture d'algues
- 3. Une feuille de route pour le développement de l'algoculture identifiant notamment des dispositifs d'accompagnement de la filière.

Fier d'Ars : un projet d'algoculture crée des remous

Porté par la société Algorythme, implantée à Ars-en-Ré depuis 2016, le projet de culture d'algues, à terre et en mer, a été dévoilé à l'occasion d'une enquête publique que personne n'avait vu venir. Explications.!

Par Mathieu Delagarde - 15/10/2025

[RÉAGIR](#) [PARTAGER](#) [IMPRIMER](#)

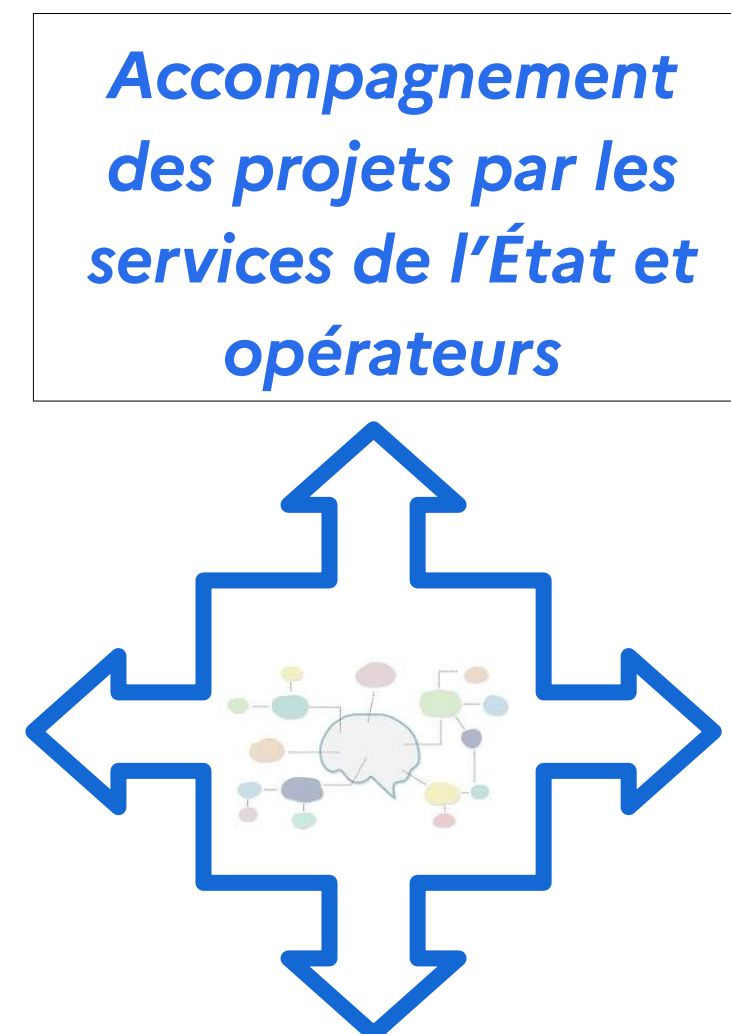


Présentation du programme de travail de l'année 2026

Promouvoir les dispositifs de financement et d'aide à l'innovation maritime, notamment par la construction de nouveaux outils de communication



*Fonds
nationaux*



eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



*Fonds
territorialisés*

Fonds européens

FEAMPA
Fonds européen pour les affaires
maritimes, la pêche et l'aquaculture



Ordre du jour

- **Résultat de l'élection de Mme Got à la Commission permanente du CMF SA**
- **Avancement de la mise en œuvre du plan d'action du Document stratégique de façade Sud-Atlantique**
- **Calendrier des travaux pour 2026**
- **Focus sur un dispositif de financement : FAREMER**

Qu'est-ce que le FARÉMER ?

Le FARÉMER est un fonds d'accompagnement mis en place par RTE pour tout nouveau projet en mer, conformément au contrat de service public (CSP) signé en 2022 entre RTE et l'État :

*« Afin d'améliorer l'acceptabilité de ces projets de raccordement en mer, il apparaît opportun que RTE puisse mettre en œuvre un **dispositif financier destiné à accompagner les territoires et les parties prenantes**, en s'adaptant aux enjeux spécifiques de chaque projet, selon un cadre clair, équitable et transparent ».*

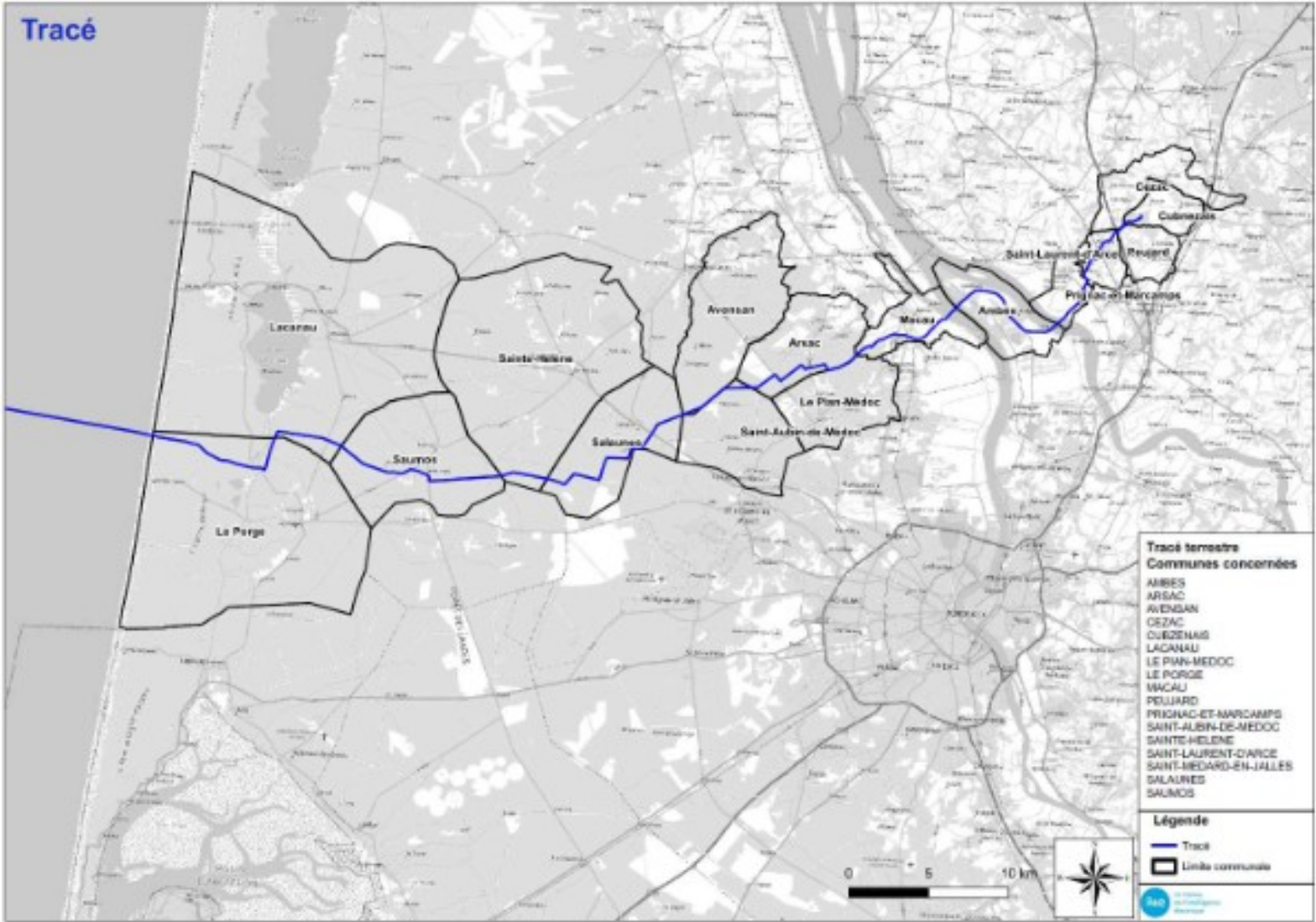
Ce fonds est destiné à financer des actions en faveur du développement durable des territoires concernés et des milieux marins.



Golfe de Gascogne - le projet en chiffres

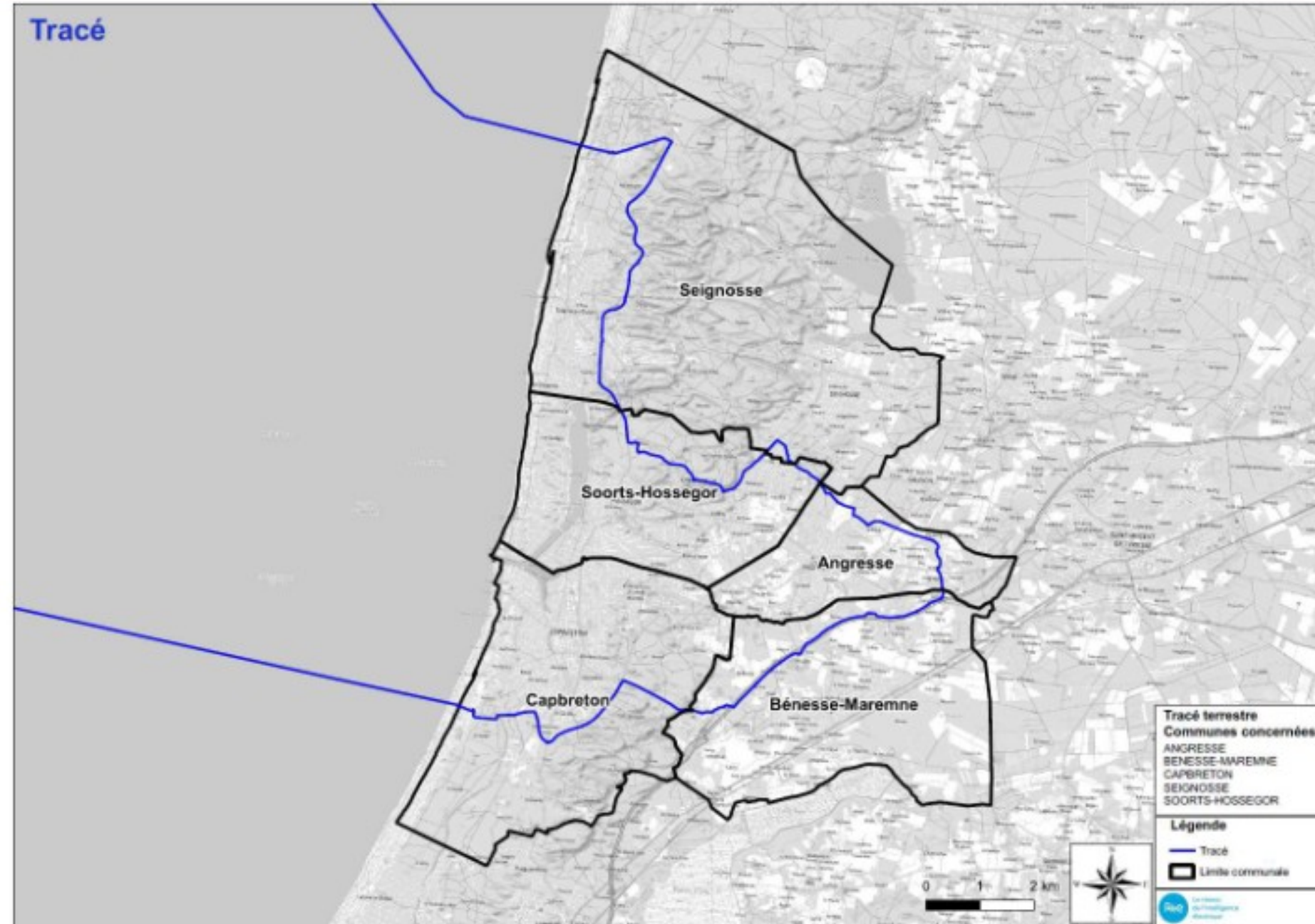


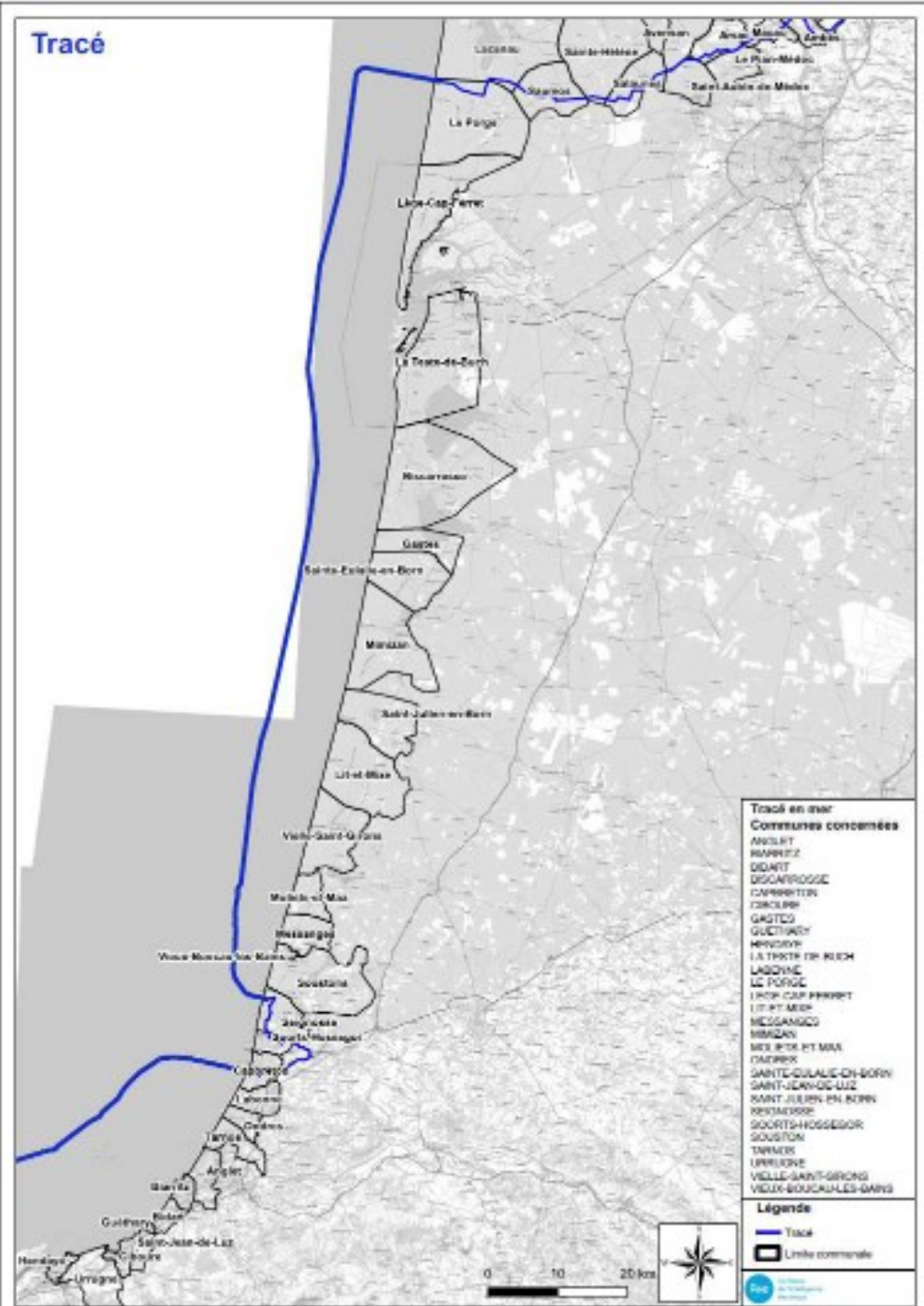
Tracé des liaisons GdG - Gironde



Nom de la présentation / Date / Accessibilité

Tracé des liaisons GdG - Landes





Le FAREMER pour Golfe de Gascogne

FAREMER global du projet : 750 000 €

Il se décompose de la manière suivante :

- 400 000 € pour les deux sites d'atterrage dans les Landes
- 200 000 € pour le site d'atterrage en Gironde.
- 150 000€ pour les liaisons sous-marines

Délai de mise en œuvre :

Les financements attribués doivent être consommés au plus tard **dans les 2 ans** qui suivent la mise en service de l'ouvrage soit en **juin 2030**

Types de projets éligibles au FAREMER, quelques exemples

- Meilleure gestion des enjeux environnementaux du territoire
- Amélioration des connaissances environnementales ou socio-économiques en mer
- Mise en valeur, préservation, restauration du patrimoine et du littoral
- Soutien à l'économie touristique et de loisir durable et responsable, en lien avec la protection de l'océan
- Sécurité en mer
- Accompagnement des communes et des EPCI dans leur transition énergétique



Projets pouvant être soutenus

Sont éligibles à l'aide au titre du FARÉMÉR – (uniquement pour des dépenses en investissement), les demandes émanant :

- des communes, EPCI, établissements publics,
- des gestionnaires de domaines publics,
- des associations œuvrant à une meilleure connaissance des enjeux environnementaux du territoire et/ou en lien avec les enjeux du contrat de service public,
- des groupements d'intérêt scientifique, organismes de recherche et développement, universités et organismes de formation des territoires concernés,
- de toute autre partie prenante du territoire conduisant des activités sur le domaine maritime et/ou terrestre sous condition que le projet soit porté en commun avec l'un ou plusieurs des bénéficiaires précités,



Mise en place d'un comité de gestion

- **Le Comité de gestion – présidé par le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, en coordination avec le Préfet maritime – est composé des membres suivants ou de leurs représentants :**
 - Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Président du comité
 - Préfet maritime de l'Atlantique,
 - Préfets de Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques,
 - SGAR Nouvelle-Aquitaine,
 - DREAL Nouvelle-Aquitaine,
 - DRAAF Nouvelle-Aquitaine,
 - DIRM Sud-Atlantique,
 - DDTM Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques,
 - Associations des Maires Gironde, Landes, Pyrénées-Atlantiques,
 - Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,
 - RTE
- **Le comité de gestion est l'instance décisionnelle qui délibère sur les dossiers de demande d'aide qui lui sont soumis et son fonctionnement est encadré par le Règlement administratif et financier validé par le Préfet de région**
- **Lancement du 1^{er} comité le 28 janvier prochain**



Chaque demande d'aide doit être adressée
en version dématérialisée à :

stephanie.pajot@rte-france.com

Rte



Le réseau
de transport
d'électricité

ANNEXES



Le réseau
de transport
d'électricité

En Gironde :

- ❖ Commune du Porge & Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Eaux du Bassin Versant des Etangs du Littoral Girondin (SIAEBVELG)
 - Aménagement et valorisation des zones humides autour du marais d'Illette et de Langouarde

- ❖ *Fonds de dotation ONF - Agir pour la forêt*
 - *Restauration du sentier de la Berle*
Réserve Biologique Dirigée (RBD) de Lacanau





Le réseau de transport d'électricité Dans les Landes :

- ❖ Association « Sauvons nos Barthes »
 - Travaux de rétablissement hydraulique du Canal Noir d'Angresse
- ❖ Association « La pinasse Capbretonnaise »
 - Travaux de restauration de l'Hippocampe VI, dernier bateau de pêche en bois du port de Capbreton
- ❖ Fonds de dotation ONF - Agir pour la forêt
 - Conception d'un sentier de découverte *sur la dune*
Forêt domaniale de Vieille-Saint-Girons
 - Conception d'un sentier de découverte *en forêt*
Forêt domaniale de Vieille-Saint-Girons
 - Rénovation d'un théâtre de verdure
Forêt domaniale de Vieille-Saint-Girons
 - Restauration de la maison forestière de Cugnes en pôle d'accueil du public - Forêt domaniale de Biscarrosse
- ❖ Association « Atlantique Landes Récifs »
 - Immersion et suivi de 3 récifs artificiels sur la concession maritime de Capbreton au service de la biodiversité marine



Nom de la présentation / Date / Accessibilité

**Merci pour votre attention et
belle année 2026**